# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la communication

# Arrêté du 09 MARS 2017

portant nomination du jury des concours externe et interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », organisés au titre de l'année 2017

### Le ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture et de la communication,

#### Arrête:

## Article 1er

Madame Agnès MAGNIEN, conservatrice générale du patrimoine, directrice déléguée aux collections, institut national de l'audiovisuel, est désignée en qualité de présidente de jury des concours externe et interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », organisés au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de jury :

- Monsieur Frédéric BIBAUT, technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », adjoint au responsable des ateliers, musée du château et domaine national de Compiègne ;
- Monsieur Laurent DOUMINGOS, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », adjoint au chef de l'atelier métallerie, musée du Louvre ;
- Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier restauration métal, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

#### Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier restauration métal, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

#### Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 0 9 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY